

Que mettre en place afin de garantir l'accès aux études supérieures à tous les étudiant.es, y compris celles et ceux en situation de précarité ?

## Contexte

- Accès à l'enseignement supérieur est l'un des moins cher d'Europe
- Inégalités présentes mais pas uniquement dues au statut d'étudiant mais au contexte sociétal.
- Différentes aides existent et leur montant a été revu à la hausse en 2023.
- Moins de 60% des étudiants connaissent l'existence des allocations d'études.

### Accès à l'enseignement supérieur est l'un des moins cher d'Europe

Le système d'accès à l'enseignement supérieur et les aides disponibles réduisent fortement les inégalités dans notre pays. En effet, dans l'Union européenne, la Belgique est l'un des pays où l'accès est le moins élevé. Ce qui signifie que les études sont accessibles au plus grand nombre. Le gouvernement a décidé de généraliser à partir de la rentrée 2023 le gel du minerval à 835 euros à tous les cursus jusqu'en 2024 (prochaine législature).

### Inégalités présentes mais pas uniquement dues au statut d'étudiant mais au contexte sociétal

Néanmoins, il est évident que l'enseignement supérieur est inégalitaire. On constate que les inégalités socio-économiques entre les familles se traduisent en inégalités entre les étudiants[1]. Ces inégalités ont bien entendu des conséquences directes sur la capacité des étudiants à s'impliquer dans leurs études. En effet, *comment être dans de bonnes conditions pour réussir lorsque l'on ne possède pas les moyens d'acheter le matériel scolaire ou informatique adéquat (surtout avec la numérisation croissante des dispositifs de cours), lorsque l'on travaille dans un logement trop petit ou bruyant, ou encore que l'on ne peut pas se permettre de boire un verre avec des camarades de classe ?*

### Différentes aides existent et leur montant a été revu à la hausse en 2023

Que mettre en place afin de garantir l'accès aux études supérieures à tous les étudiant.es, y compris celles et ceux en situation de précarité ?

A l'heure actuelle, il est compliqué de déterminer un chiffre exact mais selon une enquête<sup>[2]</sup> réalisée en 2019 sur les conditions de vie des étudiants de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles, il est question de 36% des étudiants en situation de précarité objective (c'est-à-dire faisant face à des problèmes financiers régulièrement et étant dès lors bénéficiaires d'un ou plusieurs dispositifs d'aides sociales). Cela représente environ 1 étudiant/3

Il existe différentes aides pour les étudiants notamment :

- L'allocation d'études est une aide financée octroyée par la Fédération Wallonie-Bruxelles aux étudiants de condition peu aisée, notamment de l'enseignement supérieur. Les allocations d'études ne sont pas octroyées automatiquement, mais sont conditionnées par différents critères, tels que la finançabilité, l'âge, la situation financière, le cursus académique et la nationalité de l'étudiant(e). Les montants alloués aux services sociaux des établissements supérieurs pour aider leurs étudiants seront par ailleurs augmentés de 13 millions d'euros en 2023 pour atteindre près de 84 millions d'euros au total.
- L'aide accordée par le service social d'un établissement supérieur. Cette aide est rendue possible grâce à l'octroi, par la Fédération Wallonie-Bruxelles, de subsides sociaux annuels aux établissements. Ces subsides sociaux sont calculés sur base du nombre d'étudiants finançables au sein des établissements.
- L'aide du CPAS mais il existe un certain nombre de conditions à respecter pour être considéré comme « étudiant de plein exercice » au sens du droit à l'intégration sociale. Ce revenu d'intégration étudiant couvre toutes les dépenses liées à tes études (minerval, manuels, kot, nourriture, etc.).

## 1. Moins de 60% des étudiants connaissent l'existence des allocations d'études

Face à la méconnaissance des aides disponibles, Valérie Glatigny (MR), ex-ministre de

Que mettre en place afin de garantir l'accès aux études supérieures à tous les étudiant.es, y compris celles et ceux en situation de précarité ?

L'Enseignement supérieur, la Fédération Wallonie-Bruxelles a lancé en 2022 une vaste campagne de communication digitale sur l'ensemble des aides disponibles pour les étudiants.

[1] <https://inegalites.be/Les-inegalites-d-acces-et-de>

[2] <https://sonecom.be/cases/etude-sur-les-conditions-de-vie-des-etudiants-de-lenseignement-superieur-en-federation-wallonie-bruxelles/>

Positions des Jeunes MR

- Revaloriser la profession et rendre le métier plus attractif.
- Nous souhaitons favoriser l'accès à la profession en introduisant une formation pédagogique spécifique pour les domaines en pénurie.

Il est essentiel de revaloriser le métier d'enseignant. Les enseignants doivent être respectés tant par les parents que par les élèves mais également par la société de manière générale.

## Mise en place d'une formation pédagogique spécifique visant les enseignants ne disposant pas des titres requis, engagés pour occuper des postes en pénurie[1]

La formation des élèves vers l'acquisition de compétences est fondamentale mais la formation des enseignants pour y arriver l'est tout autant.

Selon différentes enquêtes, un des facteurs individuels expliquant pourquoi les jeunes

Que mettre en place afin de garantir l'accès aux études supérieures à tous les étudiant.es, y compris celles et ceux en situation de précarité ?

professeurs quittent prématurément l'enseignement, est le diplôme qu'ils ont obtenu avant d'entamer une carrière d'enseignant. Environ un tiers des enseignants débutants n'ont pas de diplôme pédagogique.

Les Jeunes MR proposent d'introduire une formation pédagogique spécifique pour les domaines en pénurie, permettant également à des professionnels de certaines matières de donner cours, avec la plus-value que représente pour des élèves leur expérience de terrain (particulièrement dans l'enseignement technique et professionnel).

Si on souhaite provoquer des vocations, il faut optimiser l'attractivité de la profession. Cette attractivité doit également passer par un processus de recrutement plus sélectif, ce qui devrait par la même augmenter la qualité de l'enseignement. En effet, 50% des futurs régents ou instituteurs n'ont pas décidé d'entamer ces études en premier choix après avoir fini leur rhétorique. Contrairement à ce qu'on pourrait penser, l'enseignement n'est donc pas une des options de carrière préférées en Belgique francophone.

Voici quelques pistes qui pourraient aider à lutter contre cette pénurie :

- Améliorer les conditions de travail des enseignants : Les enseignants sont souvent confrontés à des conditions de travail difficiles, telles que des salaires peu élevés, des classes surchargées et des horaires de travail longs et épuisants
- Renforcer les programmes de formation des enseignants : Il est important de s'assurer que les enseignants sont bien formés et qualifiés pour enseigner dans les écoles. En renforçant les programmes de formation des enseignants, on pourrait attirer plus de personnes dans la profession et améliorer la qualité de l'enseignement. La 4<sup>ème</sup> année supplémentaire de la réforme doit permettre aux étudiant d'être plus efficace sur le terrain tant par la maîtrise des savoirs que par les aptitudes professionnelles à mettre en place
- Simplifier le statut des enseignants pour faciliter leur passage d'un réseau à l'autre.
- Mettre en place un tutorat pour les jeunes enseignants.

Que mettre en place afin de garantir l'accès aux études supérieures à tous les étudiant.es, y compris celles et ceux en situation de précarité ?

[1]

<https://membres-jeunesmr.be/les-jeunes-mr-preconisent-la-mise-en-place-dune-formation-pedagogique-specifique-visant-les-enseignants-ne-disposant-pas-des-titres-requis-engages-pour-occuper-des-postes-en-penurie/>

Contre-argument MR concernant l'augmentation des salaires des futurs diplômés  
Aujourd'hui, le salaire des enseignants est lié à leur diplôme. Avec la formation initiale allongée à 4 ans, il sera impossible de payer tous les enseignants sur cette base. La barémisation devra donc être revue de sorte à valoriser tout le corps professoral et mieux rémunérer celles et ceux qui prestent davantage en exerçant notamment des missions complémentaires (ex : école de devoirs, l'accompagnement pointu des élèves en grande difficulté scolaire).

En effet, les enseignants qui souhaitent prester des heures de remédiation au-delà de l'horaire de base ainsi que ceux qui concourent à amener des élèves en grandes difficultés vers la réussite doivent percevoir un salaire majoré. Pour ce faire, des tests de progrès réguliers auprès des élèves les plus fragiles sur le plan des apprentissages permettront d'objectiver « l'effet maître » tout au long de l'année scolaire. Ce dispositif sera intégré au dispositif de développement des compétences et d'évaluation des enseignants.